

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Renouvellement de la convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne

DATE
D'AFFICHAGE

01 octobre 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

présents

votants

N° D_108_2024 (Direction des Ressources Humaines)

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 23 septembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEOIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, Mme CORNEILLAN, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par M. BELEK, M. STUTZ représenté par Mme BOURGEOIS-EL ABIDI, Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par Mme CORNEILLAN, Mme LACHEMI représentée par Mme MEUNIER, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CHOISY, M. ALBOUY représenté par M. JÉGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. ASFAUX

~~~~~

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le projet de convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2025 soumis par le Centre de Gestion de Seine et Marne,

**Vu** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 23 septembre 2024,

**Vu** l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2024,

Considérant le besoin de conventionner avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'organisation des concours et des examens professionnels.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240930-D\_108\_2024-DE



suite de la délibération n° D\_108\_2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

**Article 1 : D'APPROUVER** le projet de convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2025, tel que joint à la présente délibération.

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et les actes en découlant.

**Article 3 : D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Commune.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'James Chéron', written over a faint grid background.

James CHÉRON